



Esch-sur-Alzette, der 2. Januar 2025

ACEL – de Studentevertrieder
2, avenue de l'Université
L-4365 Esch-sur-Alzette

Communiqué de presse de l'ACEL : Clarification sur les rencontres avec les partis politiques et les acteurs sociaux

L'ACEL – Association des Cercles d'Étudiants Luxembourgeois – souhaite apporter quelques précisions suite à la publication et à la couverture médiatique d'un communiqué de presse du parti Déi Lénk sur différentes plateformes. Ce communiqué fait référence à une rencontre entre l'ACEL et ce parti, organisée dans le cadre d'une série de discussions avec divers acteurs politiques et sociaux. Il ne s'agit en aucun cas d'une collaboration ou d'une prise de position commune, mais d'un échange d'idées.

Au cours de l'année, l'ACEL a participé à plusieurs réunions avec des partis politiques tels que Déi Gréng, JSL et Déi Lénk, ainsi qu'avec des acteurs comme la CSL (Chambre des Salariés), l'UEL (Union des Entreprises Luxembourgeoises) et la ministre de la Sécurité sociale, Martine Deprez. L'objectif de ces rencontres est de présenter les perspectives des étudiants luxembourgeois dans des discussions pertinentes et de recueillir des informations de première main sur les différentes positions des interlocuteurs. L'ACEL reste fidèle à son principe de neutralité politique et idéologique. En tant que représentation indépendante des intérêts des étudiants, elle s'engage à dialoguer avec tous les acteurs politiques et sociaux, quel que soit leur positionnement politique. L'ACEL ne sollicite pas activement de contacts avec des partis politiques, mais accepte chaque invitation à un échange d'idées afin de défendre les intérêts des étudiants.

Revendications fondamentales de l'ACEL :

- Maintien et flexibilisation de la durée de prise en compte des années d'études : L'ACEL plaide pour un soutien clair et flexible des étudiants pendant et après leurs études.
- Inclusion des jeunes générations dans les discussions sur les réformes : En tant que partie directement concernée, les étudiants et les jeunes doivent être impliqués dans le processus décisionnel.
- Mise à disposition d'informations accessibles : Il est essentiel que toutes les personnes concernées par des réformes aient un accès simple et direct aux informations pertinentes.

Gianni DI PAOLI
Président
gianni.dipaoli@acel.lu
+352 2060 8484 - 1

Laurent SCHENGEN
Vice-Président Représentation
laurent.schengen@acel.lu
+352 2060 8484 - 4

ACEL - Association des Cercles d'Étudiants Luxembourgeois asbl

contact@acel.lu
www.acel.lu

Tel.: (+352) 20 60 84 84
[f](https://www.facebook.com/acelluxembourg) [@](https://www.instagram.com/acelluxembourg) [in](https://www.linkedin.com/company/acelluxembourg) [y](https://www.youtube.com/channel/UC...) /acelluxembourg



2, avenue de l'Université
L-4365 Esch-sur-Alzette

(+352) 20 60 84 84 - 1 | Président-e
(+352) 20 60 84 84 - 4 | Vice-Président-e Représentation